récitant le Ps. Exaudiat: après avoir communié, "gagnent les innombrables indulgences plénières et partielles de toutes les Eglises et Basiliques, et de tous les Sanctuaires du monde entier."

" Est-il possible d'imaginer plus de richesses, plus de grâces accumulées

dans une même famille religieuse."?

Ajoutons en terminant que la Règle du Tiers-Ordre n'oblige pas sous peine de péché, pas même de péché véniel. Ainsi l'on a tout à gagner et rien à perdre.

N.B.—Faire connaître le Tiers-Ordre, c'est le faire aimer, a dit un pieux Ecrivain. On nous permettra donc de suggérer les ouvrages suivants qui le feront connaître et aimer davantage; nous y avons puisé largement.

Le Manuel du Tiers-Ordre.

Légende de St. François, par St. Bonaventure. Vie de St. François d'Assise, par le P. Chalippe.

Vie de Ste. Elizabeth, par Montalembert.

Histoire populaire de St. François, par le Comte de Ségur.

Les poëtes Franciscains, par Ozanam,—et aussi l'admirable petit Opuscule de Mgr. de Ségur, intitulé le "Tiers-Ordre de St. François."

ARCHICONFRÉRIE DU CORDON DE ST. FRANÇOIS.

Les personnes qui ne pourraient faire partie du Tiers-Ordre de St. François, ont l'avantage de participer aux grandes faveurs spirituelles de cet ordre admirable, en se faisant recevoit du Cordon. Tout le monde peut en faire partie, les religieux commé fes gens du monde, et même les enfants. Il n'oblige à rien sous peine de peché, mais pour avoir part aux indulgences et autres grâces qui y sont attachées, il faut le porter constamment sur soi-même comme une ceinture, soit sous les vêtements ou par-dessus. Les personnes admisés dans l'Archiconfrérie du Cordon de St. François, peuvent gagner toutes les indulgences ci-mentionnées du Tiers-Ordre, en remplissant les autres conditions.

Disons encore, pour résumer en un mot tous les avantages de ceux qui portent le Cordon, qu'ils participent par communication, comme les Tertiaires, à toutes les indulgences et faveurs spirituelles accordées aux religieux et religieuses des ordres mendiants et non mendiants, tels que les Frères Précheurs, les Frères Mineurs les Augustins, les Carmes, les Servites, les Trinitaires, les Jésuites, les Minimes, les Hiéronymites, les Théatins,

les Passionistes, etc., etc.

Cette ample communication de gréces et de priviléges spirituels entre les Tertiaires et tous les ordres religieux sans exception, est très authentique. Pour plus de détails, voir le manuel du Tiers-Ordre, p. 151.

ORIGINE DES CRÈCHES.

Un jour, étant à Rome, François dit à son ami et protecteur, Jean de Vélita, voulez-vous que nous célébrions la fête de Noël chez vous?....... Allez, et préparez ce que je vais vous dire..... Et le St. Patriarche voulut que tout fut disposé con-

formément a qui s'était passé à Bethléem.

Le Seigneur de Vélita se met à l'œuvre pour tout préparer dans son bois de Grécio, d'où François avait naguère fait disparaître les loups. Un endroit favorable est choisi au milieu du bois, des arbres sont abattus, un autel est dressé, et audessous de cet autel posé sur une grande élévation, un espace est ménagé pour recevoir la représentation de la grotte. Des tor-